

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

Objet : Budget primitif 2019 – Budget annexe Espace culturel L’Atrium

Rapporteur : Pierre BERGERET

Entre les sections de fonctionnement et d’investissement, **il est proposé d’inscrire des crédits d’un montant de 614 160 € (+0,1% par rapport au budget 2018)**

	BP 2018	BP 2019	<i>Evolution</i>
FUNCTIONNEMENT	573 560 €	575 460 €	0,3%
INVESTISSEMENT	40 000 €	38 700 €	-3,3%
TOTAL	613 560 €	614 160 €	0,1%

Section de fonctionnement : des économies et de nouvelles recettes qui permettent de réduire la subvention d’équilibre

Sur ce budget annexe également, **la municipalité poursuit ses efforts pour maîtriser l’évolution de ses dépenses de fonctionnement.** En inscrivant 575 460 €, les dépenses de fonctionnement sont en légère progression (+ 1 900 € par rapport au BP 2018) :

	BP 2018	BP 2019
Dépenses de fonctionnement	573 560 €	575 460 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	177 760 €	182 960 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	355 000 €	353 000 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	300 €	300 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	500 €	500 €
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions	40 000 €	38 700 €
soit dépenses réelles de fonctionnement	533 560 €	536 760 €
soit dépenses d’ordre de fonctionnement	40 000 €	38 700 €

Les charges de personnels représentent un montant de 353 000 € (2/3 des dépenses réelles de fonctionnement), **elles sont en légère baisse (-0,6 %).**

Contrairement aux deux années précédentes, les charges à caractère général sont proposées en légère hausse (+2,9%) soit 5 200 euros.

Des économies seront à réaliser : baisse des dépenses allouées aux formations ou encore des frais de télécommunication.

En revanche, il est prévu des crédits plus importants (97 000 €, contre 88 000 €) pour les prestations artistiques, avec la **volonté de renforcer l’attractivité et la fréquentation de l’Espace culturel L’Atrium.**

Pour assurer le financement de ces dépenses, **la collectivité peut compter sur les ressources directement liées à l'exploitation de l'activité** (hors subvention d'équilibre versée par le budget principal). Elles passent de 90 500 € au BP 2018 à 88 500 € au BP 2019. Une prudence est observée sur le montant des ventes de produits alimentaires et sur les recettes liées aux locations de salles.

	BP 2018	BP 2019	
Recettes de fonctionnement (hors subvention d'équilibre)	90 500 €	88 500 €	-2,2%
Billetterie	60 000 €	61 000 €	1,7%
Vente de produits alimentaires	2 500 €	1 500 €	-40,0%
Subvention Métropole	10 000 €	10 000 €	0,0%
Subvention Région	0 €	0 €	0,0%
Revenus des locations	18 000 €	16 000 €	-11,1%
Produits divers	4 000 €	0 €	0,0%

En complément de ces ressources propres, il est nécessaire de verser une subvention d'équilibre. Son montant est de 486 960 € HT.

Les investissements prévus sur 2019

Au budget primitif 2019, les dépenses d'investissement s'établissent à 38 700 €, contre 40 000 € au BP 2018. Des crédits sont notamment prévus pour assurer le renouvellement de divers matériels vidéo, son et lumière. L'achat de quelques mobiliers est aussi envisagé, pour améliorer l'aménagement des lieux.

Ces dépenses d'investissement sont financées par les dotations aux amortissements (38 700 €).

Ceci exposé, après avis favorable à la majorité de la Commission Ressources réunie le 05 décembre 2018, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis sur le budget primitif 2019 du budget annexe de l'Espace Culturel L'Atrium.